

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 2023-02

### RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET PRODUITS SANITAIRES DURABLES

---

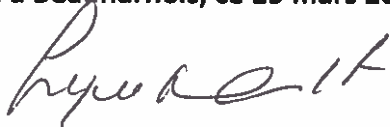
**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 14 mars 2023, le **Règlement 2023-02** établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables et produits sanitaires durables;

**QUE** ce Règlement a pour objet de mettre en place un programme de subvention aux citoyens de la Ville de Beauharnois qui utilisent des couches lavables et autres produits sanitaires durables, afin de permettre la diminution du volume de déchets envoyé vers les sites d'enfouissement.

**QUE** ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

**QUE** le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.

Donné à Beauharnois, ce 15 mars 2023.



Lynda Daigneault, greffière adjointe